



# REMONDIS ELECTRORECYCLING

Saint-Thibault (10)

Dossier d'Autorisation Environnementale Unique

Version D – Novembre 2024

PJ n° 2 : Note Présentation non Technique

La société REMONDIS ELECTRORECYCLING est régie par arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> juillet 2013 pour une capacité de traitement de déchets DEEE de 40 900 t/an.

A la demande de la DREAL, REMONDIS ELECTRORECYCLING a mis à jour l'étude d'impact et l'étude de dangers du site de Saint-Thibault en 2020. Dans ces études, une évolution des capacités de traitement était sollicitée. Ces évolutions ont été considérées comme substantielles par l'administration.

Le site étant soumis à autorisation d'exploiter IED, dès lors que les évolutions sont considérées comme substantielles, il convient de déposer une nouvelle demande d'autorisation environnementale unique.

Dans le cadre de l'ouverture du site à certains marchés cibles et pour répondre aux demandes des éco-organismes, REMONDIS ELECTRORECYCLING souhaite intégrer à la demande d'autorisation environnementale une demande d'augmentation de ses capacités de traitement de déchets DEEE de 40 900 tonnes/an à 50 000 tonnes/an.

Un dossier d'Autorisation Environnementale Unique doit donc être déposé en Préfecture de l'Aube. Conformément à l'alinéa 1 a) Installations mentionnées à l'article L. 515-28 du Code de l'Environnement (Installations IED), de l'annexe de l'article R122-2 du Code de l'Environnement, le dossier contiendra une Evaluation Environnementale.

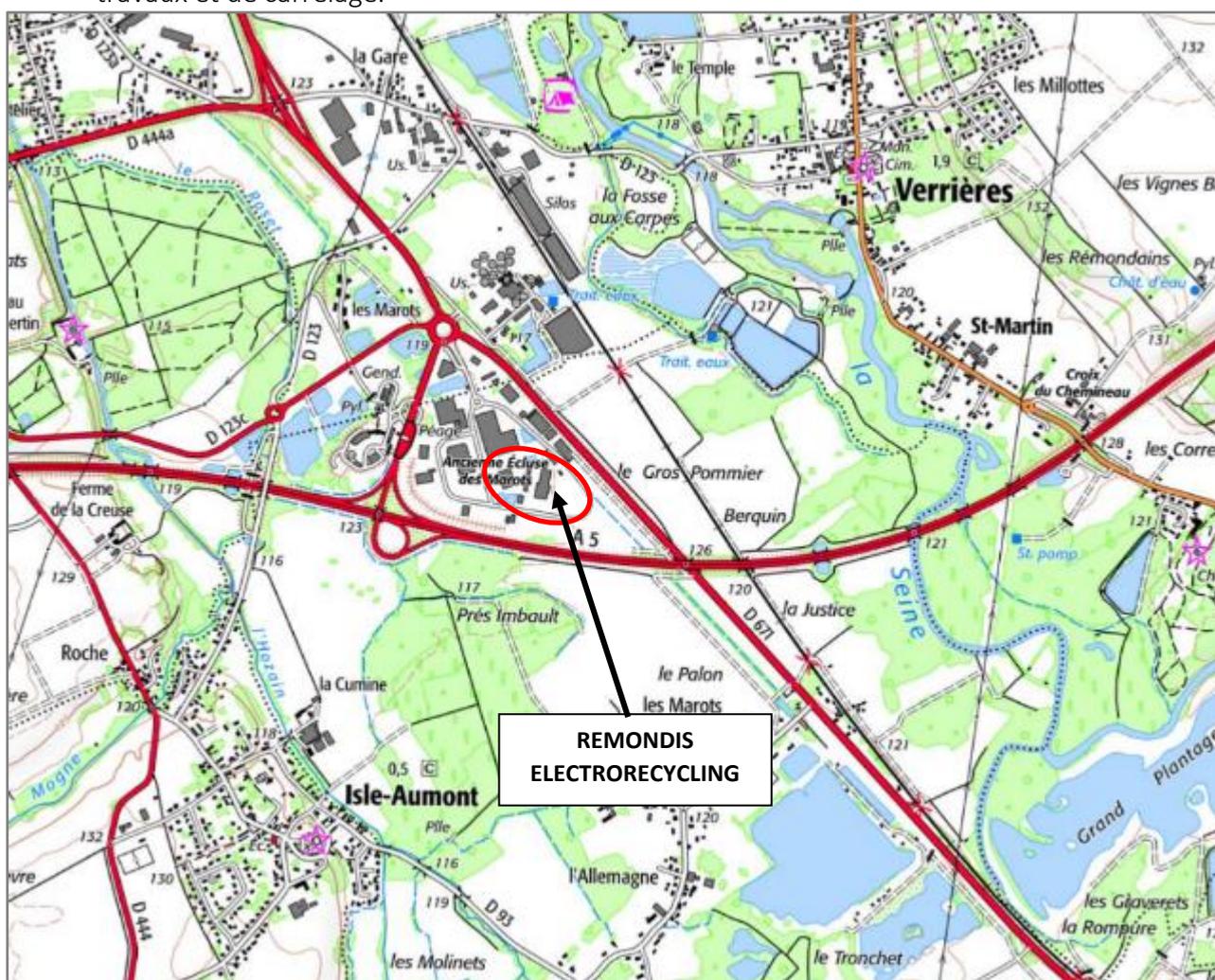
Il est à noter que la société REMONDIS ELECTRORECYCLING dans le cadre des aménagements de ses zones de stockage extérieures a déposé un Permis de Construire pour la construction d'une aire de stockage sur bassin et d'un auvent, en date du 28 septembre 2022. L'auvent n'a finalement pas été construit.

Toutefois, ces aménagements ne concernent pas une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.

Selon l'article R 181-13 du Code de l'Environnement, le dossier d'autorisation environnementale unique doit être accompagné d'une note de présentation non technique. Le présent document constitue donc la note de présentation non technique de la demande d'autorisation environnementale unique déposée par la société REMONDIS ELECTRORECYCLING.

La société REMONDIS ELECTRORECYCLING est implantée sur le territoire de la commune de Saint-Thibault dans l'Aube (10), plus précisément dans la zone d'activité des Marots, route de l'écluse. Le site est implanté au Nord de la commune. Le proche environnement de l'établissement est caractérisé par :

- Au Nord : les établissements de la zone d'activités et notamment les locaux de l'ancien site RPC en mitoyenneté, occupés désormais par Eppe Packaging
- A l'Est : la rue des Prés Imbault et les établissements de la zone d'activité des Marots
- Au Sud : la rue de l'Ecluse et les entreprises Scania Garage, Maison de la Forêt et des parcelles non affectées (parking de stationnement), puis l'autoroute A
- A l'Ouest : la rue qui dessert l'ensemble de la zone d'activité et de entreprises de travaux et de carrelage.



Source : Géoportail



Source : Géoportail

Le site s'étend sur les parcelles : 128, 149, 194, 195, 197 de la section ZY pour une surface de 36 531 m<sup>2</sup>. REMONDIS ELECTRORECYCLING est propriétaire des terrains sur lesquels sont implantées les installations et les évolutions présentées.

L'établissement REMONDIS ELECTRORECYCLING est accessible depuis la rue des Prés Imbault et la rue de l'écluse. Les accès véhicules légers et poids lourds sont distincts afin de séparer les flux. L'accès au parking du personnel s'effectue depuis la rue des Prés Imbault et les accès poids lourds depuis la rue de l'écluse : entrée pour accès direct au pont bascule, sens unique de circulation sur le site et sortie dédiée rue de l'écluse pour passage sur le deuxième pont bascule. Une aire d'attente des poids-lourds est également disponible en-dehors des voies de circulation interne et externe.

Un parking visiteurs devant le bâtiment 3 Accueil est également aménagé.

Le terrain s'étend sur une superficie totale d'environ 3,65 ha dont l'occupation des sols est répartie de la façon suivante dans la configuration actuelle de fonctionnement de l'activité :

- Bâtiments et auvents : 12 669 m<sup>2</sup>
- Voiries, parking : 14 461 m<sup>2</sup>
- Espaces non imperméabilisés (dont espaces verts et bassins d'infiltration) : 9 401 m<sup>2</sup>

Le site REMONDIS ELECTRORECYCLING a été construit en plusieurs étapes depuis sa création. Il possède 4 bâtiments d'activités, un bâtiment d'accueil, de nombreuses zones de stockages extérieures non couvertes mais sur zones imperméabilisées, des voies de circulation, un parking de stationnement du personnel. Les espaces restants sont occupés par des bassins de gestion des eaux de pluie et de rétention ainsi que des espaces verts (afin de tenir compte de l'étendue géographique du site, 3 ensembles constitués d'un bassin de rétention puis d'un bassin d'infiltration sont aménagés sur le site).

L'établissement est constitué de 5 bâtiments distincts :

- Bâtiment n°1 : hall de production accueillant les lignes de traitement et de tri des Petits Appareils Ménagers PAM et Gros ElectroMénagers Froid GEMF
- Bâtiment n°2 : accueillant en son niveau 0 les activités de transit, filerie cuivre, traitement des minibars contenant de l'ammoniac et des Radiateurs à Bain d'Huile (RBH) ; et en son niveau 1, les bureaux du personnel
- Bâtiment n°3 : accueil et locaux sociaux
- Bâtiment n°4 : auvent accueillant un stockage de GEM
- Bâtiment n°5 : nouvel auvent accueillant l'atelier maintenance, un stockage de GEMF, ainsi que le stockage en bennes de fractions issues de l'activité de traitement des DEEE.

L'activité de REMONDIS ELECTRORECYCLING S.A.S. à Saint-Thibault est le démantèlement des DEEE : traitement des Gros Electro Ménagers Froid GEM F et Petits Appareils en Mélange PAM principalement.

Les entrants sont des DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques et plus spécifiquement des Gros ElectroMénagers Froid (GEM F) et du Petit Appareil Ménager (PAM) qui sont traités sur le site.

Les opérations de tri et de traitement s'attachent à valoriser une majorité de matériaux en affinant le tri et le traitement de manière très poussée. Toutefois, une part non valorisable doit être évacuée en tant que déchets.

Le tableau suivant permet de synthétiser les grandes caractéristiques d'exploitation du site dans la situation autorisée de l'arrêté préfectoral 2013 et celle souhaitée.

	Situation de 2013 (AP 1 <sup>er</sup> juillet 2013)	Installations modifiées	Situation actuelle	Situation souhaitée
Surfaces imperméabilisées (bâtis, voiries et parking)	17 852 m <sup>2</sup>	Construction bâtiment 5 soit 4 639 m <sup>2</sup>	22 491 m <sup>2</sup>	Aménagement aire bétonnée de 232 m <sup>2</sup> sur bassin mais création espaces verts et parking végétalisé en lieu et place de zone imperméabilisée
Effectif salarial	86 salariés	/	87 salariés	87 salariés
Mode de fonctionnement des installations de traitement des DEEE	312 jours, 6 jours sur 7, 24h/24	/	312 jours, 6 jours sur 7, 24h/24	312 jours, 6 jours sur 7, 24h/24
Tonnage maximal des DEEE en attente de traitement et en transit	762 tonnes	+ 2 418 tonnes	3 100 tonnes	3 120 tonnes
Volume maximal de DEEE en attente de traitement et en transit	5 640 m <sup>3</sup>	+ 24 250 m <sup>3</sup>	29 570 m <sup>3</sup>	29 620 m <sup>3</sup>
Capacité de traitement des DEEE	130 t/j	+ 5 t/j	135 t/j	250 t/j

## RESUME DE L'ETUDE D'IMPACT

Les activités du site répondent aux éco-organismes pour trouver un débouché aux DEEE. Les demandes d'augmentation de tonnage sont directement liées à l'augmentation de collecte des DEEE hors d'usages des ménages.

Les principales raisons du choix d'implantation de l'établissement REMONDIS ELECTRORECYCLING, sont les suivantes :

- Sa localisation géographique : situé à l'Est de la Région parisienne, le site de Saint-Thibault bénéficie d'un accès privilégié aux grands axes autoroutiers reliant le Nord au Sud à l'Est.
- L'accès rapide à l'autoroute A5 (sortie 21), à quelques centaines de mètres, permet des liaisons facilitées avec l'ensemble du réseau routier et de s'ouvrir à de nouveaux marchés cibles.
- Cette connexion directe avec un axe routier majeur, permet également d'absorber le trafic supplémentaire généré par l'augmentation de la capacité de traitement des DEEE.
- Son implantation : les activités exercées peuvent constituer pour les tiers des sources de nuisances et de risques non négligeables (même maîtrisées). Son implantation au coeur de la Zone d'Activité des Marots, éloignée de toutes zones d'habitations et de toute sensibilité environnementale, permet de limiter les impacts environnementaux sur les tiers.

Les choix techniques, les mesures d'accompagnement permettent de limiter les impacts de l'activité sur l'environnement. Malgré tous les moyens de traitement mis en oeuvre, le site rejette des eaux de pluie en infiltration et des rejets atmosphériques diffus. Il effectue donc une surveillance régulière de l'environnement pour garantir l'absence d'impact de son activité sur les eaux souterraines ou le sol.

Le site est soumis à la directive des émissions industrielles qui impose de respecter les Meilleures Techniques Disponibles. Les choix des techniques mises en oeuvre sont motivés par le respect des bonnes pratiques et de solutions pérennes et respectueuses de l'environnement.

Le site investit tous les ans pour diminuer son impact sur l'environnement.

A ce jour, 99% des entrants trouvent une solution de valorisation en sortant du site de REMONDIS ELECTRORECYCLING (seulement 1% d'élimination par enfouissement).

Le fonctionnement du site s'attache à respecter le principe « Eviter-Réduire-Compenser ».

## RESUME DE L'ETUDE DE DANGERS

Le site REMONDIS ELECTRORECYCLING est situé en zone d'activité depuis plus d'une vingtaine d'année.

Lors d'un incident sur le site, les intérêts à protéger dans un proche environnement sont constitués par :

- Les salariés des entreprises de la zone d'activité des Marots
- Les véhicules circulant sur la voie de circulation à 95 mètres du site : autoroute A5 au Sud du site et RD671 à l'Est
- Les Etablissements Recevant du Public les plus proches : hôtel à 275 mètres et restaurant à 325 mètres
- Le réseau public d'eaux usées de la commune de Saint-Thibault

Les descriptions faites dans l'état initial ont mis en avant que dans un rayon de 500 mètres autour des limites de propriété du site REMONDIS ELECTRORECYCLING aucun captage d'eau, monuments historique, site classé n'était présent. Les premières habitations sont à 610 mètres au Nord-Ouest du site. Le site n'est pas non plus en zone naturelle sensible.

Le terrain n'est pas concerné par des effets domino entrants (risques industriels).

Le terrain est concerné par un risque naturel car il est positionné en zone bleu clair du PPR Inondation. Il dispose d'un plan de continuité d'activité.

Face aux risques susceptibles de se manifester, REMONDIS ELECTRORECYCLING met en place une politique de gestion de la sécurité, accompagnée d'investissements pour diminuer les probabilités d'occurrence d'une part, et réduire les conséquences des incidents (par la mise en place de moyens de protection) d'autre part.

L'analyse préliminaire des risques réalisée a permis de mettre en évidence les principales causes et conséquences des divers phénomènes dangereux. Grâce à une cotation de leur probabilité et gravité, les conclusions ont montré qu'aucun scénario majorant n'était retenu au-delà des limites de propriété du site (aucune cartographie n'est présentée).

Les mesures de prévention et de protection mises en œuvre par l'exploitant permettent de limiter les effets d'un éventuel sinistre à l'intérieur du site.

Le site ne sera pas à l'origine de scénario d'accident susceptible d'avoir des répercussions à l'extérieur du site.

Les dispositions constructives existantes et renforcées les dernières années sont suffisantes pour garantir la maîtrise d'un éventuel sinistre à l'intérieur des limites de propriété, et protéger l'environnement et les autres activités de la zone des Marots.